



Présidence : Slovénie

572ème SEANCE PLENIERE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 13 octobre 2005

Ouverture : 10 h 10
Clôture : 13 h 55

2. Présidents : M. J. Lenarčič
Mme B. Kepic

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : DISCOURS DU PRESIDENT DU COMITE DES
SANCTIONS CONTRE AL-QAIDA ET LES
TALIBANS DU CONSEIL DE SECURITE DES
NATIONS UNIES, L'AMBASSADEUR CÉSAR
MAYORAL

Président, Président du Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Talibans du Conseil de sécurité des Nations Unies (PC.DEL/1003/05 OSCE+), Royaume-Uni-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie, la Croatie, pays candidat, l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'espace économique européen, ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1019/05), Fédération de Russie (PC.DEL/1007/05 OSCE+), Canada (PC.DEL/1015/05), Ukraine (également au nom de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie et de la Moldavie), Biélorussie (PC.DEL/1024/05 OSCE+), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/1005/05), Arménie (PC.DEL/1028/05)

Point 2 de l'ordre du jour : DISCOURS DU REPRESENTANT SPECIAL DU SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES EN GEORGIE ET CHEF DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN GEORGIE, L'AMBASSADEUR HEIDI TAGLIAVINI, ET RAPPORT DU CHEF DE LA MISSION DE L'OSCE EN GEORGIE

Président, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en Géorgie et chef de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (PC.DEL/1002/05 OSCE+), Chef de la Mission de l'OSCE en Géorgie (PC.FR/19/05 OSCE+), Royaume-Uni-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie, les pays candidats, à savoir la Croatie et la Turquie, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels, l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'espace économique européen, ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1020/05), Arménie (PC.DEL/1027/05), Fédération de Russie (PC.DEL/1029/05 Restr.), Norvège (PC.DEL/1033/05 OSCE+), Canada (PC.DEL/1031/05), Suisse, Ukraine (également au nom de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie et de la Moldavie), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/1016/05), Géorgie (PC.DEL/1026/05 OSCE+)

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Activités d'observation électorale menées par le BIDDH* : Fédération de Russie (PC.DEL/1030/05 Restr.), Biélorussie, Royaume-Uni-Union européenne, Président
- b) *Gestion par le Kirghizistan des demandeurs d'asile ouzbeks* : Kirghizistan (PC.DEL/1018/05 OSCE+), Ouzbékistan (PC.DEL/1034/05 OSCE+)
- c) *Affaire Tolibov au Tadjikistan* : Tadjikistan
- d) *Incident au cours de l'observation effectuée par le Représentant personnel du Président en exercice pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie* : Azerbaïdjan (PC.DEL/1009/05), Ukraine (également au nom de la Géorgie et de la Moldavie), Arménie (PC.DEL/1032/05)
- e) *Conférence et symposium internationaux tenus au Kazakhstan* : Kazakhstan (PC.DEL/1023/05)
- f) *Réforme de la défense et de la police en Bosnie-Herzégovine* : Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/1017/05), Bosnie-Herzégovine (PC.DEL/1012/05)
- g) *Mission d'assistance de l'Union européenne aux frontières en Moldavie et en Ukraine* : Royaume-Uni-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie, les pays candidats, à savoir la Croatie et la Turquie, ainsi que l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de

Macédoine et la Serbie-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1021/05), Moldavie (PC.DEL/1011/05 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/1010/05 OSCE+), Azerbaïdjan (également au nom de la Géorgie) (PC.DEL/1008/05)

Point 4 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU PRESIDENT EN EXERCICE**

Annonce de la distribution du rapport écrit sur les activités du Président en exercice (CIO.GAL/149/05) : Président

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL**

Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général : Président

Point 6 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Conférence d'automne de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, tenue à Sveti-Stefan (Serbie-Monténégro) du 7 au 9 octobre 2005 : Représentant de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE*
- b) *Ratification par les Etats-Unis d'Amérique de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses protocoles connexes : Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/1013/05)*
- c) *Présidence de l'OSCE en 2010 : Grèce (annexe), Lituanie (PC.DEL/1022/05/Corr.1)*
- d) *Réunion des Ministres des affaires étrangères du Partenariat régional et des pays des Balkans occidentaux, tenue à Budapest le 11 octobre 2005 (SEC.DEL/250/05) : Hongrie*

4. Prochaine séance :

Jeudi 20 octobre 2005 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/572
13 octobre 2005
Annexe

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

572ème séance plénière

PC Journal No 572, point 6 c) de l'ordre du jour

DECLARATION DE LA DELEGATION DE LA GRECE

Mon pays est convaincu du rôle et de la position stratégiques de l'OSCE dans l'architecture européenne de sécurité ainsi que de sa pertinence dans le cadre des efforts visant à répondre de façon appropriée aux nouveaux défis et menaces qui nous attendent.

Le grand nombre de ses membres, sa prise de décision consensuelle, son approche globale et coopérative de la sécurité ainsi que sa tradition bien établie de dialogue avec tous les participants disposant d'une voix égale prouvent la valeur et l'unicité de l'OSCE dans le réseau des organisations internationales.

Trente ans après l'Acte final d'Helsinki, l'engagement de la Grèce à promouvoir la vision commune des Etats participants reste inchangé.

A la lumière de ces considérations, mon Gouvernement a décidé d'annoncer que la Grèce était prête à assumer la présidence de l'OSCE en 2010 à titre de confirmation de son attachement aux principes et aux engagements de l'OSCE, de notre foi dans les valeurs de l'Organisation, de notre confiance dans son avenir et de notre volonté de contribuer à la stabilité, à la sécurité et à la coopération pacifique dans l'espace élargi de l'OSCE.

En présentant notre candidature longtemps à l'avance, nous désirons contribuer à une succession harmonieuse des présidences. La Grèce espère que cette offre sera accueillie favorablement par les Etats participants.

Puis-je vous demander, Madame la Présidente, de faire joindre la présente déclaration au journal de ce jour ?